

LE TRI SIMPLIFIÉ

Votre guide pour une meilleure gestion des matières résiduelles



La MRC Les Basques est fière de vous offrir ce guide pratique afin de vous simplifier le tri des matières résiduelles !

À conserver tout près, ce guide est un allié précieux pour vous permettre de faire une différence au quotidien.

TABLE DES MATIÈRES

Calendrier des collectes	3
Pas de bac?	4
Plastiques agricoles	4
Encombrants	5
Matières recyclables	6
Matières organiques	8
Écocentres	12
Résidus domestiques dangereux (RRD)	14
Résidus de constuction, rénovation, démolition	15
Déchets (résidus ultimes)	16

OBJECTIFS QUÉBÉCOIS

POUR LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En 2011, le Québec s'est doté d'une politique de gestion des matières résiduelles qui vise à créer une société sans gaspillage. Son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Le plan d'action 2019-2024 de cette politique énonce les objectifs suivants :

Réduire à

525 kg

ou moins la quantité annuelle de
matière éliminée par habitant.

716 kg/hab en 2021

Recycler

75 %

du papier, du carton, du verre,
du plastique et du métal.

En 2021 :

66 % pour la consigne
47 % pour la collecte
sélective municipale

Recycler

60 %

des matières organiques.

56 % en 2021

Recycler et
valoriser

70 %

des résidus de construction,
rénovation et démolition.

47 % en 2021



METTEZ VOTRE POUBELLE AU RÉGIME!

RÉDUCTION

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, telle est la devise pour une bonne gestion des matières résiduelles. Pour y répondre, on peut éviter d'acheter les produits à usage unique ou encore les produits suremballés, par exemple en favorisant le vrac.

RÉEMPLOI

Avec le réemploi, on peut allonger la durée de vie de nos matières et donc diminuer le gaspillage des ressources. Le don d'objets qui ne répondent plus à nos besoins, mais qui peuvent être encore utilisés, est une bonne pratique ancrée dans de nombreux foyers. La consommation d'objets usagés est également essentielle à la préservation des ressources.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

- En moyenne, seulement 20 % des matières contenues dans le bac à déchets sont de « vrais déchets ». Ainsi, 80 % des matières peuvent être mises au bac brun, recyclées ou valorisées à l'écocentre.
- L'enfouissement coûte en général plus cher que le recyclage et le compostage.

LES 3 RV-E

Les 3RV sont une stratégie incluse dans la Loi sur la qualité de l'environnement, qui permet de prioriser nos actions afin de diminuer la quantité des déchets produits et d'éviter le gaspillage de nos ressources.

RECYCLAGE

Le recyclage est une pratique bien ancrée dans nos maisons depuis plus de 25 ans ! Toutefois, certaines matières ont encore un taux de récupération plutôt bas, c'est-à-dire que moins de 50 % des matières produites ou vendues au Québec sont mises au recyclage par leur consommateur. C'est le cas notamment des sacs et pellicules de plastique souple, des contenants alimentaires en plastique et de l'acier et l'aluminium.

VALORISATION

La dernière étape avant l'enfouissement est la valorisation, cette étape consiste notamment à transformer les matières résiduelles en énergie en les brûlant.

ENFOUISSEMENT

L'enfouissement est la dernière étape à laquelle on devrait penser pour nos matières résiduelles, c'est-à-dire, qu'une matière est réellement un déchet lorsqu'elle ne peut être réutilisée, recyclée ou valorisée.

CALENDRIER DE COLLECTES



N'oubliez plus de sortir vos bacs, grâce au calendrier de collectes. Les dates des collectes peuvent varier d'une année à l'autre, il est donc conseillé de vous fier au calendrier le plus récent, fourni par votre municipalité. Il vous donnera toutes les dates pour les collectes des ordures, des matières organiques, et de la récupération. Vous pouvez le trouver en ligne sur le site de la MRC.

LE CAMION N'EST PAS PASSÉ ?

Plusieurs raisons peuvent expliquer que votre bac ou votre sac n'a pas été collecté :

- Il peut s'agir d'un simple oubli, ça peut arriver ! Contactez la MRC au 418 851-3206 poste 1 pour les informer.
- Votre bac contient des matières refusées ou n'est pas conforme. Dans ce cas, le chauffeur du camion est autorisé à ne pas le vider.
- Vous avez placé plusieurs bacs à ordures sur le bord de la route ? Depuis le 1^{er} mai 2022, les résidences permanentes et saisonnières ne peuvent avoir qu'un seul bac à ordures.

COMMENT PLACER SON BAC POUR FACILITER LA COLLECTE

- Ne déposez aucune matière à côté des bacs, car elle ne sera pas collectée. Sauf lors de collectes spéciales.
- Sortez votre bac la veille de la collecte, car le camion peut passer très tôt le matin.
- Placez votre bac en bordure de votre terrain. Merci de laisser la voie publique libre d'accès.
- Dirigez les roues et les poignées vers votre résidence.
- Dégagez l'accès et laissez une distance minimale de 30 cm entre votre bac et tout autre objet.
- Placez le plus petit bac (bac brun) de manière qu'il soit le premier visible selon le sens de la circulation lorsque plusieurs bacs sont collectés le même jour.



RÉSIDENTS SAISONNIERS

Pensez à prévoir vos déplacements lorsque vous quittez votre chalet en fonction de l'horaire de l'écocentre, de la collecte d'encombrants et du calendrier de collectes, car les ordures ménagères ne sont pas acceptées à l'écocentre.

POUR UNE FERMETURE DE MAISON

Pensez à prévoir suffisamment de temps afin de trier les objets et de les acheminer aux bons endroits : réemploi, recyclage, écocentre ou déchet.

PAS DE BACS ?



BAC À DÉCHETS

Vous pouvez vous procurer un bac à ordure conforme auprès du détaillant de votre choix.

BAC CONFORME

Bac roulant de 360L ou 240L avec une bande-support à l'avant et de couleur noire, gris ou vert.

VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Votre bac à déchets vous appartient, contrairement au bac brun qui doit rester sur place.

BAC BRUN

Le bac brun vous est confié par votre municipalité. Il vous suffit de la contacter pour vous en procurer un. Cependant, il appartient à la MRC, en cas de déménagement, vous devez laisser le bac à l'adresse que vous quittez.

BAC BLEU

Le bac bleu vous est confié par votre MRC. Il vous suffit de la contacter pour vous en procurer un. Cependant, il appartient à la MRC, en cas de déménagement, vous devez laisser le bac à l'adresse que vous quittez.

PLASTIQUES AGRICOLES

Vous êtes producteur agricole ? Vous utilisez des plastiques agricoles, tels que des pellicules d'ensilage ? Sachez que deux points de dépôts existent dans la MRC : à l'écocentre et au BMR Unoria Coopérative à Saint-Jean-de-Dieu.



ENCOMBRANTS

Les encombrants sont des rebuts trop volumineux pour votre bac à ordures et qui ne peuvent être réutilisés, recyclés ou valorisés autrement.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- ✓ Divans, matelas abîmés
- ✓ Plastiques rigides (douches, mobiliers de jardin, etc.)
- ✓ Tapis et toiles (pliés ou roulés)
- ✓ Électroménagers brisés (excluant les appareils de réfrigération et de climatisation)

- Volume maximal de 4,5 m³ ou 6 verges³ par adresse.
- Sortez vos encombrants la veille de la collecte en bordure de rue.
- Disposez vos encombrants de façon à rendre leur manipulation sécuritaire. Les objets trop lourds ou trop volumineux ne seront pas ramassés.

MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Résidus verts
- ✗ Pneus
- ✗ Appareils de réfrigération et de climatisation
- ✗ Pièces d'automobile
- ✗ Appareils électroniques
- ✗ Matériaux de construction
- ✗ Résidus domestiques dangereux (bonbonne, chlore, peinture, etc.)

Ces matières doivent être apportées à l'écocentre.

ATTENTION

Certaines matières sont acceptées avec des frais. Consultez le site Web de la MRC pour connaître les tarifs en vigueur.

MATIÈRES RECYCLABLES

Contenants,
emballages,
imprimés.
C'est tout.

La récup'

simple
de même!

→ Si ça coche une case,
ça va dans le bac !*



☐ Contenants

→ Souples ou rigides, ils sont faits de papier, carton, verre, plastique ou métal et possèdent souvent un bouchon ou un couvercle.

☐ Emballages

→ Ils sont faits de papier, de carton, de plastique ou de métal. Ils servent à transporter facilement un produit.

☐ Imprimés

→ Ce sont tous les papiers et les autres fibres sur lesquelles on retrouve parfois des textes, des motifs ou des images.



→ Les bonnes pratiques :

- Laisser les matières pêle-mêle.
- Défaire les boîtes.
- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les gros couvercles.
- Mettre en boule le papier d'aluminium.

*Il existe des exceptions

→ IL EXISTE DES EXCEPTIONS

Ça ne va pas
dans l'bac !
C'est tout.

La récup' Les exceptions!



Aérosols, emballages de protection en polystyrène, filages, batteries au lithium, huiles moteur ou tout autre produit dangereux :

→ Ils doivent être déposés dans un point de dépôt municipal.

Matières refusées

→ Chaque matière à sa place :

Bac à déchets, bac brun, écocentre, «Serpuariens», friperie, etc.

En cas de doute consultez : **co-eco.org** ou appeler la ligne info de Co-éco au 1 888 856-5552

Contenants

Consignés

Bouteilles en plastique ou en verre (eau, jus, lait ou toute autre boisson)*. Toutes les canettes en aluminium.

→ Ils doivent être retournés au centre de consignation.

*de 100 ml et 2 l



MATIÈRES ORGANIQUES

Les matières organiques sont une richesse à valoriser, et non un déchet à enfouir ! En les détournant de l'enfouissement, vous contribuez à :

DIMINUER

le volume de
déchets enfouis

RÉDUIRE

les gaz à effet de
serre

ENRICHIR

et fertiliser les sols

Saviez-vous qu'avec la collecte des matières organiques vous pouvez diminuer près de la **MOITIÉ** la quantité de déchets enfouis.

Pour diminuer les odeurs et l'apparition des vers blancs, la collecte des bacs bruns est réalisée chaque semaine durant la période estivale.

Les sacs certifiés compostables sont acceptés dans le bac brun.



QUELQUES CONSEILS

- Enveloppez vos résidus alimentaires (notamment la viande et le poisson) dans du papier journal, dans un sac de papier ou un sac certifié compostable pour réduire les odeurs, les mouches et les vers blancs.
- Sortez votre bac à chaque collecte pour éviter les odeurs et les vers blancs.
- En hiver, vous pouvez mettre quelques épaisseurs de papier journal ou de carton dans le fond du bac pour que les matières ne gèlent pas.
- Évitez de mettre des liquides dans votre bac.

Les citoyens de St-Guy et de Ste-Rita ne sont pas desservis par la collecte des bacs bruns et peuvent se référer à l'information sur le compostage domestique.

TROIS QUESTIONS POUR FACILITER LE TRI ...

- Est-ce que ça se mange ou ça provient d'un aliment ?
- Est-ce que ça provient de votre jardin ou de vos plates-bandes ?
- Est-ce composé de papier ou de carton souillé de nourriture ?

Si oui, ça va dans le bac brun !



MATIÈRES ACCEPTÉES

RÉSIDUS ALIMENTAIRES CRUS, CUITS, FRITS, EN SAUCE OU PÉRIMÉS

- ✓ Fruits et légumes
- ✓ Viandes et os
- ✓ Poissons et fruits de mer
- ✓ Œufs et coquilles
- ✓ Noyaux de fruit et écales de noix
- ✓ Produits laitiers
- ✓ Graisses animales et végétales
- ✓ Pâtes, pains, céréales, riz
- ✓ Légumineuses

RÉSIDUS VERTS

- ✓ Résidus de jardin et de plate-bande
- ✓ Plantes d'intérieur et fleurs

PAPIER ET CARTON SOUILLÉS DE NOURRITURE

- ✓ Boîtes de pizza et de pâtisserie
- ✓ Essuie-tout, serviettes de table et nappes en papier
- ✓ Vaisselles en carton ou certifiées compostables
- ✓ Sacs en papier ou certifiés compostables

ATTENTION coupez vos résidus pour qu'ils soient d'une longueur inférieure à 60 cm.

PRINCIPALES MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Produits désherbants et engrais
- ✗ Produits ménagers et savons
- ✗ Produits d'hygiène (couches, tampons, serviettes et lingettes)
- ✗ Produits pharmaceutiques
- ✗ Branches et arbustes
- ✗ Feuilles mortes
- ✗ Sciure et copeaux de bois
- ✗ Terre et sable
- ✗ Plantes exotiques envahissantes
- ✗ Matières recyclables
- ✗ Vêtements et textiles
- ✗ Litières et excréments d'animaux
- ✗ Os d'équarrissage et animaux morts
- ✗ Mousse de sècheuse et poussières
- ✗ Cendres
- ✗ Sacs en plastique ou (oxo)biodégradables

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le compostage à la maison est également une façon simple et efficace de réduire le volume de nos déchets, de diminuer la production de gaz à effet de serre tout en créant un sol de qualité, riche et résistant.

COMPOST ET BAC BRUN MAIN DANS LA MAIN

Vous pouvez utiliser votre bac brun pour compléter la valorisation vos matières résiduelles, en récupérant notamment vos résidus d'origine animale, vos mauvaises herbes ou vos restes de table. Vous avez peu de matière, avez-vous pensé à demander à votre voisin pour partager son bac brun ?



COMMENT DÉMARRER UN COMPOST

1. Faire un tas à même le sol, acheter ou fabriquer un composteur.
2. Choisir un emplacement pas trop ensoleillé et accessible en hiver.
3. Faciliter l'aération en rassemblant des feuilles mortes ou des branches au fond.
4. Ajouter les résidus en alternant 1/3 de matières vertes pour 2/3 de matières brunes.
5. Mélanger régulièrement avec une fourche. Arroser au besoin.

MATIÈRES VERTES

- Restes de fruits et de légumes
- Résidus de jardin

MATIÈRES BRUNES

- Feuilles mortes
- Paille et foin
- Sciure et copeaux
- Serviettes en papier et journaux

ATTENTION les résidus d'origine animale comme la viande, les poissons et produits laitiers risquent d'apporter des bactéries nuisibles pour la santé, d'engendrer des odeurs et d'attirer les animaux.

QUELQUES CONSEILS

- Mauvaises odeurs ? Trop de matières humides ou pas assez d'aération.
- Ça ne composte pas ? Trop de matières sèches ou besoin d'arrosage.
- Plus les morceaux sont petits, plus vite ils se décomposeront.
- Recouvrez toujours vos matières vertes par des matières brunes, cela facilite le respect du ratio, diminue les odeurs et la prolifération des mouches et des guêpes.

RÉSIDUS VERTS

Les résidus verts peuvent être valorisés directement sur votre terrain :

HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser les brins d'herbe coupés au sol au moment de la tonte, ce qui apporte de nombreux avantages pour votre pelouse :

- améliore la résistance à la sécheresse et aux maladies,
- fournit un engrais naturel nutritif,
- permet de réduire la quantité de déchets envoyés au site d'enfouissement.

Pour accélérer la décomposition des brins d'herbe, nous vous recommandons de ne pas couper plus du tiers de la hauteur de votre gazon. Autrement, vous pouvez repasser sur votre coupe pour réduire la grosseur des rognures de gazon, plus la rognure est petite, plus elle se décomposera rapidement. Vous pouvez également aiguiser la lame de votre tondeuse au besoin.

FEUILLICYCLAGE

Le feuillicyclage consiste à recycler les feuilles mortes sur son terrain en les déchiquetant avec la tondeuse plutôt que de les racler pour les jeter. De cette façon, vous fournissez un engrais naturel nutritif dont le sol aura besoin pour traverser l'hiver. Vous pouvez également utiliser les surplus de feuille en paillis ou pour le compost domestique.

Comment procéder ? Choisissez une journée de temps sec, étalez les feuilles sur votre terrain et passez la tondeuse (sans sac !) dessus. Ainsi :

- leur décomposition se fera en quelques semaines,
- vos feuilles se transformeront en merveilleux compost,
- votre gazon sera en meilleure santé,
- ça vous évitera la manipulation des sacs de feuilles.

ATTENTION

- ⊗ les feuilles mortes ne sont pas acceptées au bac brun.

Quelle est la mission de l'écocentre? C'est de prolonger la vie utile d'un objet ou d'une matière, en la remettant en circulation pour une nouvelle utilisation. C'est aussi de réduire le volume des déchets qui finissent leur vie au lieu d'enfouissement technique (LET).



418 851 3206, faites le 1
mrcdesbasques.com

418 851 3206, faites
mrcdesbasques.co

Ouvert de mi-avril
à mi-novembre

FONCTIONNEMENT ET FRAIS

Consultez la grille tarifaire sur le site Internet de la MRC.

RÉSIDENTIEL

MATIÈRES ACCEPTÉES SANS FRAIS

- ✓ Branches et résidus verts
- ✓ Métaux
- ✓ Résidus de construction, rénovation et démolition (certaines exceptions s'appliquent)
- ✓ Électroménagers
- ✓ Appareils réfrigérants et de climatisation
- ✓ Pneus
- ✓ Matériels électroniques et informatiques
- ✓ Résidus domestiques dangereux (voir section RDD)

MATIÈRES ACCEPTÉES AVEC FRAIS

- \$ Douche, bain, spa
- \$ Toile de piscine ou de garage
- \$ Meuble rembourré (fauteuil/divan)
- \$ Matelas ou sommier
- \$ Déchets : polystyrène d'emballage, tapis, papier goudronné, plastique non recyclable, etc. (calculés au volume)

ENTREPRISE

Le service est payant pour les entreprises, à l'exception du métal, des électroménagers et des matières couvertes par la responsabilité élargie des producteurs : pneus, matériels électroniques et informatiques, plastiques agricoles, appareils réfrigérants et de climatisation, RDD de type domestique.

OBLIGATOIRE POUR TOUS

Vous devez trier vos matières AVANT d'arriver à l'écocentre.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Certains produits qu'on utilise à la maison représentent un danger pour l'environnement et la santé s'ils ne sont pas disposés de façon adéquate et sécuritaire, on les appelle les résidus domestiques dangereux ou RDD.

Il est donc interdit de jeter les RDD dans les poubelles ou dans les égouts, car ceux-ci comportent des risques de contamination des nappes d'eau souterraine, d'empoisonnement de la faune et de la flore et de surcharge de contaminants des systèmes de traitement des eaux usées.

REPÉREZ VOS RDD

On trouve sur l'étiquette des produits domestiques dangereux un ou plusieurs de ces pictogrammes :



Explosif



Toxique



Inflammable



Corrosif

QUELQUES EXEMPLES

Peinture	Peinture et apprêt, peinture à métal et antirouille, teinture, vernis, laque, contenants vides
Organiques	Huile à moteur, antigel, filtre à huile, combustible, colle, adhésif, imperméabilisant, cire, coulis, décapant, diluant, solvant
Aérosol	Aérosol lubrifiant (WD-40 ou Jigaloo), nettoyeur à freins
Acides	Détartreur, débouche tuyau
Bases	Ammoniaque, bicarbonate de soude, ciment en poudre, nettoyeurs et détergents divers
Oxydants	Poudre à récurer, peroxyde, eau de javel, produits pour piscine
Toxiques	Pesticide, herbicide, fongicide, algicide, insecticide, engrais
Ampoules	Ampoule fluocompacte et fluorescent
Piles	Piles de tout format

Apportez ces produits dans un écocentre ou dans un point de dépôt autorisé dans un contenant de moins de 20 litres, étanche et bien identifié.

TROUVEZ UN POINT DE DÉPÔT PRÈS DE CHEZ VOUS

Piles et batteries

→ appellarecycler.ca/trouvez-centre

Lampes au mercure

→ recycluo.ca/fr

Huiles, liquides de refroidissement,
antigels, leurs filtres et contenants
et autres produits assimilables

→ soghu.com/fr/points-de-depot#trouver-un-point-de-depot

Peintures et leurs contenants

→ ecopeinture.ca



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION

VOUS PRÉVOYEZ EFFECTUER DES TRAVAUX ?

Voici quelques bonnes pratiques pour vos
RÉSIDUS DE CONSTRUCTION

- Privilégiez la déconstruction plutôt que la démolition.
- Mettre de côté les matériaux en bon état pour les donner ou les vendre afin de favoriser le réemploi.
- Si vous prévoyez des rénovations de grande ampleur, il peut être plus avantageux de louer un conteneur.
- Triez vos déchets par type de matière durant les travaux (bois, bois composé, gypse, plastique, etc.) avant de les apporter à l'écocentre.



DÉCHETS (RÉSIDUS ULTIMES)

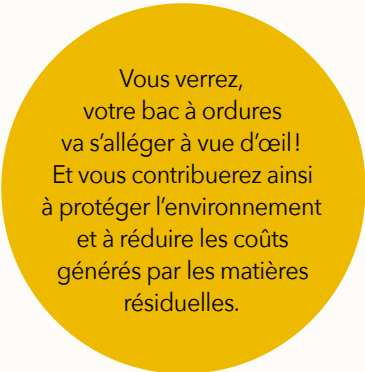
POURQUOI L'ENFOUISSEMENT DE NOS DÉCHETS COÛTE SI CHER ?

Vos déchets sont transportés au lieu d'enfouissement technique (LET) de la ville de Rivière-du-Loup. Un LET n'est pas un simple « trou » dans lequel les déchets sont enterrés! Des normes très strictes encadrent ces installations. Des technologies très avancées et coûteuses sont utilisées afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement (gestion des eaux, des gaz à effets de serre générés, des matières volatiles, etc.). Chaque « trou », appelé « cellule » a une capacité et une durée de vie limitée. En 2019, une nouvelle cellule d'enfouissement a été créée au LET de Rivière-du-Loup, au coût de 4 millions de dollars. Elle aura bientôt atteint sa capacité maximale donc une nouvelle phase d'agrandissement est prévue.

COMMENT CONTRIBUER À RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ENFOUIS

Vous comprenez maintenant pourquoi il faut absolument réduire nos déchets.

- En réutilisant le plus possible.
- En optant pour la réparation.
- En triant vos matières recyclables et organiques pour les détourner de l'enfouissement.
- En utilisant les services de l'écocentre et des autres points de dépôts à votre disposition.



Vous verrez,
votre bac à ordures
va s'alléger à vue d'œil!
Et vous contribuerez ainsi
à protéger l'environnement
et à réduire les coûts
générés par les matières
résiduelles.

CENDRES

Il est important de porter une attention spéciale au bon refroidissement des cendres car elles sont **régulièrement** à l'origine d'incendies dans les camions.

1. Entrez les cendres dans un contenant métallique fermé.
2. Déposez le contenant à l'extérieur à 1 m des surfaces combustibles.
3. Faites refroidir les cendres au minimum 7 jours et brassez à l'occasion.
4. Jetez les cendres refroidies à la poubelle dans un sac ou une boîte.

⊗ Les cendres sont refusées au bac brun.

DANS LE DOUTE CONCERNANT UNE MATIÈRE, CONSULTEZ :



L'application
Ça va où ?
de Recyc-Québec



La ligne info de Co-éco
1 888 856-5552

POUR DES QUESTIONS SUR LA COLLECTE, CONTACTEZ:



La MRC Les Basques
au 418 851-3206.





400-2, rue Jean-Rioux
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0
418 851-3206
mrc@mrcdesbasques.com



1650, rue de la Ferme
Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec) G0R 1Z0
418 856-2628 | 1 888 856-5552
info@co-eco.org